



Assemblée générale

Distr. générale
26 septembre 2017
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente-sixième session

11-29 septembre 2017

Point 6 de l'ordre du jour

Décision adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 22 septembre 2017

36/110. Textes issus de l'Examen périodique universel : Philippines

Le Conseil des droits de l'homme,

Agissant dans le cadre du mandat que lui a confié l'Assemblée générale dans sa résolution 60/251 en date du 15 mars 2006, et conformément aux résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil, en date respectivement du 18 juin 2007 et du 21 mars 2011, et à la déclaration du Président PRST/8/1, en date du 9 avril 2008, sur les modalités et les pratiques relatives à l'Examen périodique universel,

Ayant procédé à l'examen des Philippines le 8 mai 2017, conformément à toutes les dispositions pertinentes de la résolution 5/1 du Conseil,

Adopte l'ensemble de textes issus de l'Examen périodique universel portant sur les Philippines, à savoir le rapport du Groupe de travail chargé de l'Examen périodique universel sur les Philippines¹, les observations des Philippines sur les recommandations et/ou conclusions, ainsi que les engagements que les Philippines ont pris et les réponses qu'elles ont apportées aux questions ou aux points qui n'avaient pas été suffisamment traités pendant le dialogue dans le cadre du Groupe de travail².

25^e séance
22 septembre 2017

[Adoptée sans vote.]

¹ A/HRC/36/12.

² A/HRC/36/12/Add.1 ; voir aussi A/HRC/36/2, chap. VI.

